

Éole
Concertation préalable

Synthèse de la réunion publique d'ouverture

30 septembre 2024

Fort de son expertise liée à la construction du premier parc éolien en mer français et de ses relations étroites avec les acteurs industriels de la filière, Nantes Saint-Nazaire Port accompagne le déploiement de l'éolien en mer de grande puissance. Afin de poursuivre cette dynamique, Nantes Saint-Nazaire Port porte le projet Éole, une plateforme d'assemblage pour les éoliennes de demain, destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Dans cette perspective, une concertation préalable est organisée du 23 septembre au 23 novembre 2024, sous l'égide de la CNDP, pour informer les habitants, les acteurs du territoire et de la filière, et les associer au projet Éole.

Intervenants

Elus

- David Samzun, Maire de Saint-Nazaire et Président de Saint-Nazaire Agglomération

Nantes Saint-Nazaire Port

- Jean-Rémy Villageois, Président du Directoire
- Pascal Fréneau, directeur général adjoint, membre du directoire
- Francisco Sanchez, directeur de l'ingénierie
- Philippe Léon, chef de projet Éole

Garants de la concertation

- Serge Quentin
- Catherine Trébaol

Animatrice

- Marianne Riboullet, Directrice Conseil, Sennse

Nombre de participants :

95 personnes



Introduction

L'animatrice ouvre la réunion en annonçant l'ordre du jour de la rencontre. Elle précise que la première partie sera consacrée à un mot d'accueil par David Samzun, maire de Saint-Nazaire. Cette séquence introductive sera suivie par une présentation des motivations de Nantes Saint-Nazaire Port, à l'origine du lancement du projet Éole.

Elle ajoute qu'une fois ces éléments de contexte exposés et les caractéristiques principales du projet présentées, un temps d'échange sera ouvert avec les participants. Ce moment permettra de répondre aux questions du public et de favoriser une discussion constructive. Seront également détaillées les modalités d'information et de participation, mises en place dans le cadre de la concertation publique, afin de garantir une implication active de toutes et tous. Une conclusion clôturera la réunion publique.

L'animatrice termine cette introduction en donnant la parole aux principaux intervenants présents en tribune pour cette réunion publique de lancement.

David Samzun, Maire de Saint-Nazaire et Président de Saint-Nazaire Agglomération, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle que le projet Éole incarne la notion d'infrastructures et de pari sur l'avenir de la transition énergétique. Il souligne l'importance de ce projet face aux enjeux majeurs pour préparer l'économie, pérenniser la présence de certaines entreprises et ses emplois sur le territoire et préparer la transition vers les énergies renouvelables. Enfin, il conclut en insistant sur la nécessité de se préparer à la compétitivité européenne grâce à de tels projets d'infrastructures.

Jean-Rémy Villageois, Président du Directoire de Nantes Saint-Nazaire Port, remercie également les participants, les garants et l'ensemble des intervenants en tribune. Il rappelle l'engagement du Port aux côtés de la Ville dans les grandes étapes de son développement, soulignant que les investissements et les avancées réalisés au fil des années ont contribué à façonner Saint-Nazaire telle qu'elle est aujourd'hui. Il précise l'objectif du projet, qu'il décrit comme un ensemble d'infrastructures conçu pour « tourner Saint-Nazaire vers la mer et l'avenir ». Enfin, il présente la concertation préalable, qui constitue une étape essentielle du projet. Il indique que cette phase, qui se déroulera dans les mois à venir, est un moment privilégié d'échanges au cours duquel les contributions de toutes les parties prenantes seront précieuses.

Serge Quentin, garant de la Commission Nationale du Débat Public, salue le public et les intervenants. Il rappelle brièvement les objectifs principaux de la concertation. Celle-ci vise à permettre un débat sur plusieurs aspects du projet Éole : son opportunité, ses objectifs et caractéristiques, ainsi que les enjeux socio-économiques qui y sont liés. Les effets du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire seront également discutés.

Il précise que la concertation est également l'occasion d'explorer les solutions alternatives, et de débattre des modalités de participation et d'information du public. Enfin, Serge Quentin tient à souligner que cette concertation n'est pas la suite du débat public « La Mer en Débat », mais bien un processus distinct, dédié spécifiquement au projet Éole.



Il rappelle les 4 grandes actions des garants de la CNDP, afin de participer au bon déroulement de la concertation du projet. Tout d'abord, l'étude de contexte qui s'est déroulée entre avril et juillet. Il explique notamment que les garants ont rencontré 46 interlocuteurs représentant 37 organismes ou structures, dont 9 associations. La mission consiste aussi dans la relecture des documents de concertation, l'adaptation des modalités et la présentation du projet au public. De plus, il souligne que leur présence sera attentive lors des différents temps de débats liés à la concertation préalable. Enfin, il clôture son intervention en expliquant que les garants de la CNDP établiront un bilan de la concertation, et ce, avant le 23 décembre 2024.

Catherine Trebaol, garante de la Commission Nationale du Débat Public, rappelle à son tour le rôle des garants de la CNDP. Elle précise qu'un garant est avant tout un interlocuteur impartial, dont la mission est de veiller à ce que toutes les informations et les échanges au sein de la concertation soient accessibles, transparents et présentés de manière sincère. Elle remercie le maître d'ouvrage pour la clarté, l'exactitude et la simplicité des informations fournies autour du projet Éole, facilitant ainsi la compréhension par le public. Catherine Trebaol invite ensuite les participants à prendre part activement au débat et à la discussion. Elle souligne que l'ensemble des contributions sera rendu public, contribuant ainsi à la co-construction de ce projet.

1 - Le contexte de développement du projet Éole

L'animatrice remercie les intervenants et ouvre la deuxième séquence de la réunion publique d'ouverture.

Pascal Fréneau, Directeur Général Adjoint et membre du Directoire de Nantes Saint-Nazaire Port, remercie à son tour l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion publique. Il débute la présentation en apportant des éclairages complémentaires à la prise de parole de Jean-Rémy Villageois :

- Le rôle du Port est de mettre en œuvre des politiques publiques, notamment pour lutter contre le dérèglement climatique. Aujourd'hui, 70% des activités du port de Nantes Saint-Nazaire sont liées aux énergies fossiles.
- Il précise que Nantes Saint-Nazaire Port a travaillé avec plusieurs acteurs dans un objectif de décarbonation : la Région des Pays de la Loire ; Nantes Métropole, le Département de la Loire Atlantique ; la Ville de Saint-Nazaire ; des entreprises portuaires ; les chambres de commerce et d'industrie....
- Nantes Saint-Nazaire Port s'est fixé l'ambition de devenir le port de référence de la transition énergétique et écologique. Un programme de 30 actions a été décliné en ce sens.

Pascal Fréneau partage ainsi les 3 grands objectifs du projet stratégique de Nantes Saint-Nazaire Port :

- Conforter le rôle de porte maritime du Grand-Ouest.



- Servir le développement économique et social de l'estuaire de la Loire.
- Réussir la transition énergétique et écologique.

Il explique notamment comment cette dynamique sur les énergies renouvelables est mise en œuvre actuellement sur le territoire métropolitain français :

- L'Etat français lance d'abord des appels d'offres.
- Les énergéticiens construisent ensuite les parcs éoliens, les exploitent et les produisent.
- Enfin, pour installer des champs éoliens, il est nécessaire de bénéficier de ports pour les missions d'assemblage et de maintenance, notamment. Il rappelle que le port de Nantes Saint-Nazaire dispose aujourd'hui de l'expérience nécessaire pour s'inscrire dans cette dynamique.

Francisco Sanchez, Directeur de l'ingénierie de Nantes-Saint-Nazaire Port, poursuit et indique que le port de Nantes Saint-Nazaire est bien placé sur le territoire. Il bénéficie d'un tissu ligérien reconnu et d'éléments qui permettent d'envisager la filière des énergies renouvelables comme un relai de croissance naturel. Il donne ici l'exemple du premier prototype d'éolienne flottante, produite par Ideol dans les bassins de Saint-Nazaire, actuellement testée au large du Croisic. Afin de répondre aux besoins de la filière, Francisco Sanchez explique que Nantes Saint-Nazaire Port a dû investir et adapter ses infrastructures pour aménager des zones de stockage, permettre les opérations de manutention et de logistique des différentes pièces d'éoliennes. De nouvelles adaptations ont également été réalisées en vue de la construction du parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Francisco Sanchez poursuit en rappelant que les parcs éoliens ont besoin d'un certain nombre d'étapes avant d'être déployés sur leur site d'implantation :

- D'abord les études techniques qui doivent être validées.
- Une phase de fabrication des composants qui permettent l'exploitation du parc (pales, composants électriques...).
- Une phase d'assemblage.
- Une phase d'exploitation et d'entretien du parc.
- Enfin, après 25 ans de vie, une étape de démantèlement.

Parmi ces différentes étapes, **Francisco Sanchez** explique que Nantes Saint-Nazaire Port a souhaité se positionner dans la troisième phase de l'intégration des éoliennes. Pour ce faire, un ensemble d'aménagements sont nécessaires pour permettre les opérations de manutention des pièces d'éoliennes de plus grande puissance.

2 - Le projet Éole

L'animatrice débute la deuxième séquence de présentation du projet Éole, en projetant une vidéo dédiée. Elle invite Francisco Sanchez à prendre la parole sur le projet Éole, en commençant par clarifier la différence entre éolien posé et éolien flottant.



Francisco Sanchez présente d'abord les différences entre les deux technologies :

- Les modes de fixation au sol. Les éoliennes posées sont fixées directement au fond marin, avec un pieu ou un massif. Les éoliennes flottantes sont reliées au sol par le biais des différentes lignes d'ancrage.
- La profondeur. L'éolienne posée est installée à une profondeur maximale de 70 mètres. Au-delà, ce sont des éoliennes flottantes qui sont installées, et ce jusqu'à une profondeur de plusieurs centaines de mètres.
- La captation du vent. Les éoliennes flottantes vont capter le vent d'une manière plus régulière, avec un meilleur rendement.

Francisco Sanchez poursuit en présentant les limites de l'infrastructure portuaire actuelle :

- Le gabarit des éoliennes posées se développant considérablement, les navires poseurs dits navires jack-up de futures générations ne pourront plus passer par la forme Joubert. Le port ne pourra plus répondre aux industriels qui souhaiteraient utiliser le site pour pré-assembler leurs éoliennes.
- Concernant l'éolien flottant, le Port ne dispose pas d'infrastructures appropriées pour réaliser les opérations de manutention et de stockage des différents éléments. Des caractéristiques spécifiques de portance du quai et de capacité de stockage des flotteurs sont nécessaires, sans compter le tirant d'air des éoliennes qui nécessite de se situer en aval du pont de Saint-Nazaire.

Philippe Léon, chef de projet Éole précise, en s'appuyant sur le schéma d'aménagement du projet Éole. Il présente les composantes du projet :

- Un quai de 780 mètres pour réaliser des opérations d'intégration et de commissioning des éoliennes.
- Une zone de stockage déjà existante qui a servi pour l'assemblage et le stockage des parcs éoliens de Saint-Nazaire et l'année prochaine pour le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le quai sera utilisé pour le stockage des composants. Il doit également accueillir des composants lourds. Si déjà pour le premier parc en mer de Saint-Nazaire, des portions de quai ont été renforcées à 15 tonnes du m² au lieu de 6 habituellement, le projet Eole envisage des zones à 30 t/m².
- Des ouvrages de stockage des flotteurs. Pour garantir la fluidité et la fiabilité du dispositif d'assemblage sur une période propice, les différents composants doivent être à proximité. Ainsi, Nantes Saint-Nazaire Port imagine des zones de stockage pour disposer de 8 flotteurs en simultané.
- Un ponton pour les navires de service. Des remorqueurs y stationneront pour intervenir et déplacer les flotteurs d'un point A à un point B et garantir la sécurité des mouvements.

Philippe Léon poursuit et présente le fonctionnement de la plateforme pour l'éolien flottant :

- A la « basse saison », le site va réceptionner les flotteurs qui seront construits dans d'autres sites portuaires.



- A la « belle saison », la grue commencera les opérations d'assemblage des éoliennes sur les flotteurs.
- Une fois l'opération réalisée, une autre étape aura lieu : le commissioning (tests techniques) et la vérification que l'ensemble de l'éolienne répond aux standards imposés par l'industriel.
- Ensuite intervient la phase de départ de l'éolienne vers le champ d'implantation en mer (avril à septembre). Pendant cette période, les opérations d'assemblage s'arrêteront.
- D'autres usages industriels seront possibles, tels que l'exportation de sous-station électrique à courant continu de nouvelle génération.

Pour terminer cette séquence de présentation du projet Éole, **Francisco Sanchez** est invité à évoquer le planning de réalisation et le montant du projet. Il rappelle que le montant est aujourd'hui fixé à 235 millions d'euros hors taxe. En termes de calendrier, il rappelle les étapes suivantes :

- Début du projet et lancement des études techniques : mi-2023.
- Suivi du dossier de concertation et études d'impact lancées : année 2024.
- Fin de la concertation préalable : 23 novembre 2024.
- Concertation continue : 2025.
- Travail avec le maître d'ouvrage pour affiner la conception du projet : 2025.
- Déposer le dossier d'éléments d'autorisation : septembre-octobre 2025.
- Autorisations préfectorales : fin de l'année 2026.
- Début des travaux : 2027.
- Livraison du site : 2030.

Avant de donner la parole aux personnes présentes lors de la réunion publique, **Philippe Léon** rappelle les thématiques autour desquelles la concertation du projet Éole porte :

- Le mode opératoire constructif : la construction du quai et la construction des dispositifs de stockage sur le plan d'eau.
- L'insertion du projet dans son environnement : les effets du projet sur le paysage, la faune, la flore, le plan d'eau...
- La cohabitation des usages sur le plan d'eau et dans l'estuaire.
- Les synergies avec les acteurs de la filière énergétique et les acteurs industriels locaux.

Il rappelle également les outils mis à disposition :

Les outils pour s'informer :

- Le dossier de concertation.
- Le dépliant de synthèse.
- La plateforme participative.

Les outils pour donner son avis :

- La plateforme participative pour donner son avis et argumenter.
- Les registres dans les mairies de Saint-Nazaire, de Saint-Brévin, de la Saint-Nazaire Agglomération et du siège du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.



- Le questionnaire.

3 - Temps d'échanges n°1

A la suite de cette présentation du projet Éole, l'animatrice donne la parole aux participants de la réunion publique. Afin de faciliter la lecture, les questions ont été rassemblées par thématique.

La cohabitation des usages et mutualisation des infrastructures

Un pêcheur professionnel, en activité depuis 5 ans sur le secteur, questionne sur la place des pêcheurs dans le projet. Il demande ce qui est prévu pour les bateaux qui travaillent sur le secteur. Il indique qu'une cohabitation lui semble impossible.

M. Léon précise que la concertation du projet Éole est justement le moment, pour les acteurs de la pêche à Saint-Nazaire et ses alentours, d'exprimer les besoins pendant la phase travaux, mais également pendant la phase d'exploitation. L'équipe projet prendra le temps de regarder avec ces acteurs, ce qu'il sera possible de faire avec le projet Éole et que le premier atelier, organisé le 17 octobre, sera justement l'occasion d'approfondir ces sujets de cohabitations des usages. Les pêcheurs sont fortement invités à y participer pour partager leurs contributions.

Mme Trebaol invite le participant à venir participer aux ateliers en précisant les zones de pêches concernées, afin de croiser ces indications avec celles du chenal d'accès des éoliennes et des emprises des infrastructures.

Mathieu Blandin, représentant du groupe NEOPOLIA, exprime l'enthousiasme de son groupe pour le projet Éole, qu'il considère comme structurant pour l'écosystème industriel local, en particulier pour les clusters marine et éolien offshore. Il souligne l'importance de produire rapidement une énergie décarbonée pour renforcer la compétitivité face à la concurrence étrangère, notamment en réduisant les coûts d'usage électrique. Il voit dans ce projet une opportunité pour soutenir l'économie et faire vivre durablement l'écosystème. Pour le groupement d'entreprises NEOPOLIA, le projet Éole représente un grand avantage, notamment grâce aux outils en « bord à quai » dont ils ont besoin.

M. Villageois félicite la collaboration du port de Nantes-Saint-Nazaire avec NEOPOLIA, un acteur « essentiel dans le développement de la filière éolienne ».

Les effets du projet et leurs gestions par Nantes Saint-Nazaire Port

Un résident du quartier du Petit Maroc, favorable aux projets industriels en France, exprime des préoccupations quant aux retombées locales du projet Éole. Il se demande si les nuisances visuelles, sonores et environnementales, notamment celles liées aux travaux (pilliers pour installer un quai) et à la hauteur des éoliennes, ont été pleinement prises en compte. Il s'interroge également sur la gestion du trafic routier, du stationnement et de l'hébergement des travailleurs, et souhaite savoir quelles mesures sont envisagées sur ces sujets.

M. Léon explique, au sujet du trafic routier, qu'en phase d'exploitation, 100% des composants viendront par voie maritime. Dans le cadre du projet Éole, il y aura également, en phase



d'exploitation, des personnes qui travailleront sur cette plateforme. Philippe Léon donne un ordre de grandeur estimé entre 100 et 200 personnes. Il explique que ces personnes seront stationnées sur le site Éole et n'occuperont pas les autres stationnements existants. Par ailleurs, il indique que la Ville travaille aussi sur des solutions, que ce soient des transports en commun, mais aussi des projets de pistes cyclables.

M. Fréneau poursuit, en expliquant qu'il est nécessaire qu'il y ait un travail collectif, notamment grâce aux ateliers, pour répondre à l'ensemble de ces questions techniques.

Une résidente de Saint-Nazaire s'interroge sur l'intégration paysagère des éoliennes flottantes et leur impact environnemental. Elle souligne que les habitants de la ville sont déjà habitués à la présence des portiques du port, mais s'inquiète de la comparaison avec des structures de la taille « de plusieurs Tours Eiffel » au bord de l'estuaire. Concernant l'aspect environnemental, elle exprime des préoccupations sur la nécessité de construire un quai spécifique pour accueillir des navires de grande taille, qui ne peuvent accoster ailleurs dans le port. Elle se demande quel sera le flux réel de ces navires et quels seront les impacts en termes de pollution.

Par ailleurs, la résidente évoque la récente réunion publique organisée par la ville de Saint-Nazaire, autour de la thématique de la ville jardin au bord de l'océan, avec le projet d'aménagement du Petit-Maroc, le projet de la promenade planté le long de l'estuaire. Elle se demande, si ces deux projets se sont parlés l'un l'autre.

M. Villageois précise que les images de synthèse montrées sur le diaporama de la réunion publique ne représentent pas la vue réaliste du projet depuis le sol, à hauteur d'homme. Il explique notamment qu'il serait intéressant que le port produise une vue qui soit plus proche de ce que l'on puisse réellement voir, une fois projet déployé.

Sur la deuxième question, concernant la taille des navires, **le Président du directoire de Nantes Saint-Nazaire Port** explique que le port vise un accès au quai dédié à des navires décarbonés ou en chemin vers leur décarbonation. Il explique que le port s'engage à continuer de promouvoir ce type d'opérations.

Sur la dernière question, **M. Léon** précise que le projet d'aménagement de la ville a été enclenché postérieurement au projet Éole. Prochainement, le port travaillera avec la collectivité pour effectivement faire converger les deux projets.

Une habitante de Saint-Nazaire s'interroge sur les autres projets prévus autour de l'estuaire, dans un objectif de décarbonation. Elle estime qu'une approche globale des effets de ces différents projets sur la qualité de l'estuaire, notamment en termes de biologie et d'écologie, aurait été pertinente.

M. Villageois explique que le port de Nantes Saint-Nazaire a d'autres projets dans son « porte feuille ». Le projet Éole s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique plus large d'installation de nouvelles technologies qui apportent des solutions en termes de mix énergétique décarboné (hydrogène ; fabrication de e-combustible ; etc).

Un habitant de Saint-Brévin exprime des préoccupations concernant la visibilité des éoliennes depuis sa commune, suggérant que cet aspect devrait être pris en compte dans les projections du projet. Il pose également des questions sur l'impact du projet sur la plaisance, notamment en ce qui concerne l'écluse Est, essentielle pour les activités nautiques. Avec l'ajout de pontons réservés aux remorqueurs, il craint que les manœuvres deviennent plus complexes. Il souhaite savoir si le fonctionnement de l'écluse restera inchangé et quelles mesures seront prévues pour les pêcheurs.

M. Léon précise que l'atelier n°3 permettra d'évoquer l'impact visuel de l'assemblage des éoliennes. Au sujet de l'écluse Est et du positionnement du quai de service, il explique que cet accès sera inchangé, sans effet sur l'accès depuis cette écluse.

Un participant souhaite savoir si le projet Éole aura un impact sur l'ensablement, en lien avec les remarques sur la sédimentation qui ont été évoquées précédemment.

M. Léon explique que le territoire a la chance de bénéficier d'un simulateur qui modélise l'écoulement hydraulique et hydro sédimentaire du fleuve de l'estuaire de la Loire. Il explique que le port a ainsi lancé des études avec le GIP Loire Estuaire afin de modéliser l'effet hydro sédimentaire du projet sur l'estuaire, tout en précisant être qu'au début de ces études.

Choix de localisation et infrastructures du projet Éole

Un participant se dit impressionné par le projet Éole à Saint-Nazaire, mais exprime des préoccupations concernant la phase de montage des éoliennes, notamment la visibilité des mâts et des pales. Il rappelle que lors de la construction du parc éolien de Saint-Nazaire, les mouvements des navires n'ont pas causé de gêne significative. Il se demande essentiellement si les éoliennes seront visibles depuis Saint-Nazaire une fois installées en mer. Par ailleurs, il s'interroge sur la pérennité du quai de 780 mètres, précisant qu'il n'est pas inquiet concernant les descentes de charges, mais se demande si cette infrastructure restera en place après les travaux, et si elle pourrait devenir un atout pour la ville de Saint-Nazaire.

Le participant demande par ailleurs ce qu'il se passera lorsque le projet Éole aura rendu les services attendus.

M. Fréneau précise que le quai prévu dans le cadre du projet Éole connaîtra une quantité importante d'usages. Il perdurera ainsi dans le temps, et ce, après la phase d'exploitation du projet Éole.

Sur la deuxième question, **M. Fréneau** explique que le projet est bien destiné, aujourd'hui, à l'éolien flottant et posé. Il précise par ailleurs que le projet a d'autres usages industriels possibles. Il cite notamment la sous-station électrique à courant continu et le navire de commerce avec des ailes. Il évoque également le bateau Néoline qui viendra prochainement à Saint-Nazaire pour une liaison maritime régulière vers les États-Unis. Selon lui, l'usage de ce quai ira bien au-delà des éléments présentés lors de la réunion publique de lancement. Il verra quantité d'usages et perdurera dans un schéma de continuité.



Un habitant de Saint-Nazaire, travaillant dans le secteur éolien, pose deux questions liées à l'attractivité et à la compétitivité du projet Éole. Premièrement, il remarque que les fondations posées semblent être écartées au profit des turbines et des flotteurs, et se demande s'il s'agit d'un choix stratégique ou d'un accord avec d'autres ports. Deuxièmement, bien qu'il comprenne le choix de la localisation du projet, il estime que celle-ci limite son extension et se demande si d'autres alternatives, notamment plus en amont dans la Loire, ont été envisagées.

Sur la première question, **M. Sanchez** explique que l'infrastructure envisagée pourra répondre aux besoins des activités pour l'éolien posé comme pour l'éolien flottant. **M. Villageois** remercie le participant d'avoir posé cette question et précise que Nantes Saint-Nazaire Port cherche à se projeter le plus loin possible dans la filière éolienne.

M. Sanchez explique également que le port a des contraintes à cause du tirant d'air du pont de Saint-Nazaire qui l'empêche d'aller vers l'amont pour réaliser les opérations d'intégration et d'assemblage. Néanmoins, il rappelle que le port dispose d'un certain foncier qu'il pourrait exploiter pour réaliser de nouvelles opérations liées à cette activité de l'éolien en mer.

Un participant souhaite savoir si une analyse des projets alternatifs a été réalisée, notamment avec d'autres ports du littoral, afin de vérifier s'il existait des emplacements présentant des impacts moins importants.

M. Villageois précise que les projets de parc éolien sont des collaborations avec plusieurs ports du littoral. Selon lui, ces projets sont construits de façon complémentaire, aucun port ne peut tout faire seul. L'atteinte des multiples objectifs nécessite la mise en œuvre de projets à Saint-Nazaire, à Brest ou à la Rochelle. Ces projets sont construits de façon complémentaire. Il explique par ailleurs que le point fort du port de Nantes Saint-Nazaire est sa plateforme industrielle de premier plan qui est à la hauteur des enjeux attendus. Tous les ports ont des surfaces, des profondeurs d'eau. Il précise qu'à Saint-Nazaire, il y a aujourd'hui un tissu industriel qui représente le ferment du développement éolien et des énergies marines renouvelables. Il ajoute, pour conclure, que le port de Nantes Saint-Nazaire jouera un rôle essentiel dans le développement des parcs éoliens du littoral.

Budget

Un habitant de Saint-Nazaire pose une première question d'ordre financier, s'interrogeant sur le retour sur investissement du projet Éole, compte tenu des investissements industriels importants engagés. Il souhaite également savoir si l'utilisation de matériaux décarbonés, tels que le ciment décarboné, a été prévue dans les cahiers des charges du projet.

M. Villageois précise que le port cherche à se projeter le plus loin possible dans le temps. Il guide notamment les investissements à partir de ce qu'il peut chiffrer. Il explique que le port a construit un business plan et a fait un calcul de rentabilité. L'investissement trouve aujourd'hui sa rentabilité sur le temps long, c'est-à-dire le temps des ports. Il précise que l'ambition du port est aujourd'hui d'aller au-delà de ce qui peut être conçu aujourd'hui, en témoigne le projet Éole.



Il explique également que le port fera des rentabilités sur fonds propres, c'est-à-dire sur l'argent que le port mettra de sa poche. Le port devra déployer un apport de fonds propres sur lequel il trouvera une rentabilité. Il précise que le reste des investissements sera public.

M. Sanchez rappelle que cette question s'inscrit dans la démarche d'écoconception du projet Éole. Le port travaillera prochainement pour savoir de quelle manière il peut utiliser les matériaux décarbonés pour la construction du quai et des différents ouvrages.

La programmation des énergies renouvelables

Un habitant de Saint-Nazaire, ayant participé à plusieurs concertations à Rennes, Paris et au Pouliguen, exprime sa surprise quant au maintien du programme Éole, malgré les discussions précédentes, lors des conclusions de la concertation au musée de la Marine, où il avait été suggéré de réduire de moitié les ambitions, en favorisant d'abord les économies d'énergie dans les logements. Il soulève également l'absence de développement des hydroliennes dans le programme. Sur le plan technique, il se dit étonné que le terre-plein soit du remblai et rappelle que dans la concertation à laquelle il avait participé, des questions avaient été soulevées sur la sécurité en mer, notamment en lien avec les risques de pollution, en se référant aux marées noires en Bretagne. Il souhaite connaître les mesures prévues pour garantir la sécurité au large des parcs éoliens.

M. Fréneau explique qu'il convient de prendre en compte l'écosystème en développement et de lancer ces projets pour être au rendez-vous au moment attendu. Il précise également que le Port n'a pas d'avis sur les technologies qui vont être déployées (éolien, hydrolien). L'objectif du port est essentiellement d'être prêt quelles que soient les technologies.

M. Léon précise que le remblai, accolé au futur quai, existe déjà. Il sert notamment pour le stockage des composants pour les parcs éoliens posés.

M. Léon, pour répondre à la question de la sécurisation des cheminements des bateaux en mer, explique que cette thématique sera abordée lors de l'atelier numéro 2 sur les usages. Il précise que chaque mouvement d'éoliennes ou de flotteurs nus se fera au minimum avec 3 remorqueurs et un pilote à bord du flotteur, afin d'apporter les conditions de sécurité. Toute cette opération se fera sous la supervision de la capitainerie du port.

Conclusion

Mme Trebalol remercie les participants de la réunion publique pour l'ensemble de leurs questions. Elle félicite notamment la pertinence de ces nombreuses contributions sur le fonctionnement, l'opportunité du projet et son insertion dans le paysage. Elle remercie également le maître d'ouvrage pour avoir répondu de façon pertinente à ces interrogations sur le projet Éole.

M. Quentin invite les participants à se rendre aux différentes autres rencontres.

M. Villageois remercie une nouvelle fois les participants de cette participation active.

